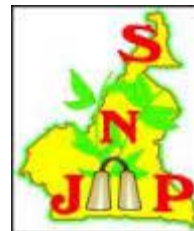




ASSOCIATION FOI & JUSTICE
foi_justicecam@yahoo.fr
+ (237) 699 130 624 / 674 814 259
B.P. 185/ C 77 Yaoundé (Cameroun)
www.aefin.org



*PROJET MOBILISATION DES ORGANISATIONS CATHOLIQUES POUR UNE GESTION
INCLUSIVE ET DURABLE DES RESSOURCES FONCIÈRES AU CAMEROUN
(Projet Plaidoyer GID - Foncier)*

ATELIER DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE
YAOUNDÉ (MONASTÈRE BÉNÉDICTIN DU MONT FEBE)
DU 14 AU 17 JUIN 2016

RAPPORT



Facilitateurs :
Me Christophe TIYONG
M. Mathieu VANDI FACHÉ

Rapporteur :
Fr Jérôme Armand MESSI

En partenariat avec :



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Dans le cadre du projet de plaidoyer en vue d'une gestion inclusive de la ressource foncière au Cameroun, mis en œuvre par le Réseau Foi et Justice, 29 personnes représentant une vingtaine d'organisations catholiques, un représentant des Supérieurs Majeurs des Congrégations Religieuses du Cameroun et le Coordinateur du Service National Justice et Paix du Cameroun ont pris part, du 14 au 17 juillet 2016 au Monastère des Bénédictins du Mont Febe, à un atelier de planification stratégique.

Cet atelier fait suite à un autre qui a eu lieu du 19 au 23 octobre 2015 où 30 représentants d'Organisations Catholiques (Réseau Afrique Europe Foi et Justice, Service National Justice et Paix, Commissions Diocésaines Justice et Paix, Codas-Caritas, Communauté San Egidio et Communauté de Vie Chrétienne) se sont rencontrés à Yaoundé dans le cadre d'une dynamique en vue de s'organiser pour influencer la réforme foncière en cours au Cameroun. Il s'est soldé par un des participants à développer une stratégie commune pour un plaidoyer sur la réforme foncière.

Pour ce deuxième atelier, le but est de s'accorder sur une stratégie d'intervention. Globalement, il s'agit de monter un projet de plaidoyer par les organisations catholiques sur la réforme foncière au Cameroun. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Formuler les problèmes et approfondir leur analyse
- Déterminer les objectifs/changements à atteindre par le plaidoyer
- Déterminer les activités du projet de plaidoyer
- Structurer le réseau des organisations catholiques pour porter et conduire les activités du projet

Résultats obtenus

1. Une stratégie commune adoptée : les principaux problèmes, une vision et une mission, des objectifs globaux et spécifiques et les principales activités à conduire
2. Une structuration en réseau

Résolutions

1. Foi et Justice a été désignée comme l'organisation qui assurera la coordination du Réseau
2. Foi et Justice a été mandaté pour produire dans un mois un canevas de collecte des données et une structure type de rapport pour toutes les organisations (délai : 17 juillet 2016) ;
3. Foi et Justice a été mandaté pour approfondir la stratégie et rédiger le premier draft du projet de plaidoyer des acteurs catholiques sur la réformes foncières et engager la recherche de financement
4. Dans les 3 mois à partir de la réception du canevas (18 juillet au 18 octobre 2016), chaque organisation doit fournir le rapport relatif aux problèmes identifiés dans sa zone d'intervention ;
5. Le comité technique a un délai d'un mois (18 octobre au 18 novembre 2016) pour produire le rapport de synthèse et le draft du plaidoyer ;
6. Atelier de validation du rapport final et du projet de plaidoyer (du 25-26 novembre 2016) ;
7. Les commissions archidiocésaines sont invitées à animer dans leurs zones respectives les membres du Réseau sur les questions relatives au foncier.

14 juin 2016

Arrivée et installation des participants

15 juin 2016

Session 1 : ouverture / introduction

Mot du Coordinateur de Foi et Justice

Le Père Armel FOPA, O. Carm, Coordinateur de du Réseau Foi et Justice, souhaite la bienvenue au coordinateur du Service National Justice et Paix (SNJP) au Cameroun, M. MABOUTH Isaac Justin, à la représentante des Congrégations Religieuses, Sr. AMAGNAMOUA Simone Pierre et à tous les participants. La présence de la Sœur montre tous l'intérêt que les Instituts Religieux au Cameroun accordent à la question sociale, à travers les activités de Réseau Foi et Justice. Lors du précédent atelier, un engagement commun pour le plaidoyer avait été pris par les Organisations présentes. Aujourd'hui, il faut aller plus loin en concrétisant cet engagement. L'accaparement des terres cause des graves problèmes aux paysans. La réforme en cours dans notre pays, et qui veut promouvoir l'agriculture à grand échelle, risque accélérer le phénomène d'accaparement des terres, mettre à mal l'agriculture et l'élevage familiale et fragiliser les conditions de vie déjà précaires. le bas peuple Depuis l'annonce de la réforme, des voix se font entendre. Il revient à nous, comme l'Eglise, engagé aux côtés des couches vulnérables de la population de faire entendre leurs voix. Comment pouvons-nous saisir l'opportunité de la réforme à cette fin ? Vivement, il a souhaité que ces jours de réflexion aide à ouvrir et enrichir de débat sur le sujet, à formuler des propositions à l'Eglise et à l'administration camerounaise qui contribuent à une gestion de la ressource foncière plus justice au service d'une paix durable au Cameroun.

Mot du Coordinateur SNJP

M. MABOUTH en réponse rappelle que, au regard de l'importance de la question foncière, devenue très préoccupante, le SNJP. ne peut que s'y intéresser. Le présent atelier nous donne de faire l'expérience de la collégialité pour plus d'efficacité. La mission de Justice et Paix est de travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs du même secteur. Cet atelier fait suite, au premier dans lequel Justice et Paix et Foi et Justice trouvent une dynamique commune pour conjuguer leurs forces et mutualiser leurs expériences et leurs savoir-faire. Le souhait est de prendre en compte la doctrine sociale de l'Eglise, particulièrement *laudato si* qui souligne l'importance de la question foncière.

Mot de la représentante de Congrégations Religieuses

La Sœur Simone Pierre déléguée par les Supérieurs Majeurs, présente Foi et Justice comme une initiative internationale des Instituts Religieux dans laquelle les Africains s'impliquent dans des responsabilités importantes.

Mot du Coordinateur du délégué d'AGEH au Cameroun.

Le coordinateur d'AGEH n'a pu être présent à l'ouverture de l'atelier. Il a demandé au représentant de Justice et Paix de N'Gaoundéré de présenter ses excuses lors de l'ouverture de l'atelier aux participants.

Présentation des participants

Chaque participant se présente en indiquant son nom et prénom, l'Organisation qu'il représente. Au final, il y a 29 personnes représentant 22 Organisations.

Introduction de l'atelier

En introduction, Me TIYONG Christophe, modérateur, rappelle que l'atelier s'inscrit dans l'esprit et les objectifs du projet exprimés dans la note conceptuelle et en continuité du 1^{er} atelier qui s'est tenu du 19 au 23 Octobre 2015. Il s'est achevé par un communiqué final dans lequel les organisations catholiques présentes ont affirmé la nécessité pour elles de se structurer, sous forme d'un réseau, pour étudier, évaluer la situation foncière au Cameroun et faire des propositions d'amélioration du régime foncier au gouvernement via les pères Evêques et Supérieurs des Congrégations Religieuses.

Il a présenté ensuite les objectifs, les outputs et les articulations de l'atelier.

OBJECTIFS

Objectif global : Monter un projet de plaidoyer par les organisations catholiques sur la réforme foncière au Cameroun.

Objectifs spécifiques :

- ✚ Formuler les problèmes et approfondir leur analyse ;
- ✚ Déterminer les objectifs/changements à atteindre par le plaidoyer ;
- ✚ Déterminer les activités du projet de plaidoyer ;
- ✚ Structurer le réseau des organisations catholiques pour porter et conduire les activités du projet.

OUTPUTS

Au terme de cet atelier, les résultats suivants sont attendus :

- ✚ Des éléments nécessaires à la formulation du projet de plaidoyer sur la réforme foncière au Cameroun (Problèmes, éléments de cadre logique et donc de stratégie) sont disponibles ;
- ✚ Les structures d'orientation et de gestion du projet de plaidoyer sont déterminées avec leurs attributions respectives ;
- ✚ Une équipe restreinte est désignée et a reçu mandat pour finaliser le montage du projet
- ✚ Un rapport d'atelier est disponible.

ARTICULATIONS

Les trois jours de l'atelier ont été repartis en dix sessions ainsi qu'il suit :

- ✚ Session 1 : Ouverture/ Introduction ;
- ✚ Session 2 : Rappel de l'état des lieux des problèmes et conflits et des enjeux de la réforme foncière en cours ;
- ✚ Session 3 : Identification des problèmes 1 ;
- ✚ Session 4 : Identification des problèmes 2 ;
- ✚ Session 5 : Formulation de la Vision et de la Mission du Réseau ;
- ✚ Session 6 : Les stratégies d'influence en matière de politiques publiques ;
- ✚ Session 7 : Analyse des capacités des organisations catholiques à porter le plaidoyer sur le foncier à travers l'analyse SWOT (Strength, Weakness Opportunities and Threats) ;
- ✚ Session 8 : Formulation des objectifs ;
- ✚ Session 9 : Le cadre logique du projet ;
- ✚ Session 10 : Structuration en vue du projet.

MODALITES PRATIQUES :

- MAIDOUWE Gounoukréo Jacqueline du PD2F-Codas Garoua a été désignée comme **timekeeper**.
- Fr Jérôme Armand MESSI, O. Carm a été désigné comme **rapporteur** de l'atelier.
- Désignation d'une **équipe de vigilance** : Il s'agit de personnes chargées de regarder l'atelier avec les principes l'Évangile et de l'Enseignement de l'Église afin de faire des observations par rapport aux décisions et orientations issues des discussions et échanges. Elle est composée des cinq personnes suivantes :
 - ✚ FORMUH CHIBIKOM Daniel, JPC Bamenda ;
 - ✚ NYINGKA Marcel N, JPC Kumbo ;
 - ✚ BANACK Georgette Sidonie, CDJP Kribi;
 - ✚ EPAM NDJALLO Jules, CDJP Bertoua;
 - ✚ MBIDA Marie Louise, CDJP Douala.
- Constitution des **Groupes de travail** :

Groupe 1 :

- ✚ BADAWE TAIWE Jean Paul
- ✚ MAIDOUWE
- ✚ KOWE Jean
- ✚ Sr Annie GIRARD
- ✚ Sr Simone Pierre
- ✚ AMOUGOU Benjamin

Groupe 2 :

- ✚ Ab Jules EPAM
- ✚ P Armel FOPA
- ✚ Daniel FORMUH

- + Marthe MVUH MOUNCHILI
- + Georgette Sidonie BANACK
- + Fridolin OBIANG M

Groupe 3 :

- + TANGA Jean Marie
- + NDA AVA Christine
- + MINGKA Marcel N.
- + TOUKOMBO Viviane
- + MATAKON Bertrand
- + MBIDA Marie Louise

Groupe 4:

- + Sr Sira MATOS
- + Edith ACHE
- + Bernard BAIMA
- + OWANDJA NGOSSO Pierre
- + TCHOKOUADEU Gabriel
- + Abbé Jean Paul NDINDJOCK

Session 2: Rappel de l'état des lieux et des enjeux

Rappel des problèmes identifiés pendant l'atelier 1:

Le rappel des problèmes identifiés au premier atelier avait pour objectif de fixer le point de départ de notre intervention mais aussi de voir comment se positionner et quoi revendiquer dans le cadre de la réforme en cours.

a. Conflits sociaux

- + Conflits intrafamiliaux ;
- + Conflits entre autochtones et allogènes ;
- + Conflits agropastoraux ;
- + Litiges fonciers liés à l'exploitation d'un espace agricole ;
- + Vétusté des textes d'expropriation et d'indemnisation ;
- + Conflits entre textes nationaux et internationaux ;
- + The land Dispute between the chief and the community members.

b. Pratiques illégales

- + Occupations ou ventes illégales des terrains ;
- + Escroquerie foncière ;
- + Empiètement sur la propriété ;
- + Double immatriculation ;
- + Déguepissement par l'État sans dédommagement adéquat ;
- + Ventes de terrains par les autorités administratives ou traditionnelles.

c. Pratiques injustes

- + Menaces de l'État et des élites sur les terres des paysans ;
- + Difficulté d'accès à la terre par les jeunes et les femmes surtout pendant la succession ;
- + Non harmonisation du prix du mètre-carré en zone urbaine et rurale.

- ✚ Accaparement des terres par l'État sans prévision ni compensation ou par les élites ;
- ✚ Spéculation foncière par les élites ;
- ✚ Problèmes fonciers liés au déplacement anarchique des populations ;
- ✚ Absence d'un programme et calendrier de récupération des terres par l'État ;
- ✚ Lourdeurs administratives ou disparition des dossiers ou difficulté d'immatriculation ou d'indemnisation ;
- ✚ Contestation des limites traditionnelles et administratives ;
- ✚ Discrimination (religion et sexe en faveur des musulmans et hommes ;
- ✚ Ignorance of the Law et des procédures et corruption.

Échanges :

Les discussions ont fait émerger les points ci-dessous comme proposition ou comme interrogation.

1 - Un participant veut savoir si la réforme foncière tient compte de la durabilité de l'écosystème. Dans le cas contraire, l'intervention de l'Église pourrait être de considérer cet aspect durabilité de la terre, « notre maison commune » selon les termes du Pape François dans *Laudato si*.

2 -Le plaidoyer demande de considérer deux catégories de problèmes : les pratiques injustes et les problèmes familiaux.

3 -Certains aspects des problèmes relevés sont déjà pris en compte par la législation en vigueur. Donc, pas besoin d'y revenir. Il faut plutôt s'attarder sur les aspects qui ne sont pas encore pris en charge par la loi. Il est cependant important de travailler à la vulgarisation des textes du droit et à la formation des populations sur le contenu desdits textes.

4 - Une autre action pourrait consister à travailler pour une meilleure application des textes existants.

En récapitulant les interventions, l'exposant fait constater que finalement, la question foncière fait appel à une pléthore de situations injustes, problématiques dont certaines sont foncières, d'autres sociales et d'autres politiques, voire économiques mais notre intervention ne peut pas porter sur tous ces problèmes ni prétendre les résoudre tous.

Ainsi continue-t-il, le plus important pour nous est de savoir si la réforme annoncée est une opportunité ou une menace pour les populations qui souffrent déjà des problèmes que nous venons d'évoquer. Autrement dit, introduite par l'État du Cameroun, la réforme foncière telle qu'annoncée satisfait-elle les populations ? Sinon, quoi faire ? On peut commencer par cibler les plus urgents et les plus importants et suggérer une action possible aux Supérieurs des Instituts et aux Évêques.

Par ailleurs, il faut distinguer la réforme agraire de la réforme foncière tout en sachant que les deux sont très liés. En Effet, il faut se poser aussi la question de savoir comment les populations vont-elles bénéficier de l'agriculture de « seconde génération » que le Gouvernement semble promouvoir et vouloir par la réforme contribuer à son essor ?

Il y a aussi le problème des pratiques illégales : un exemple intéressant est celui du « certificat d'abandon des droits coutumiers » signé par les chefs traditionnels et certains Sous-préfets. Ce document est exigé par certaines mairies lors de la demande du « Permis de bâtir » mais

illégal et refusé par certains cadres de l'administration. Ce document est illégal parce que l'administration ne le reconnaît pas. Cependant, il permet de sécuriser des transactions foncières en milieu rural voire urbain permettant ainsi de préserver la paix ; ce qui est un résultat socialement positif et bon.

En faisant une analyse positive, on peut dire que les conflits et problèmes fonciers ainsi que les pratiques illégales résultent du conflit entre droit coutumier et droit moderne de l'État ayant abouti à des politiques et droit foncier en décalage avec les préoccupations des populations surtout celles les plus démunies aggravées par l'installation de l'individualisme, de l'opportunisme et de la corruption au sein de la société camerounaise. Cela nous amène à regarder les situations en deux temps. Tout d'abord, il faut faire un état des lieux du droit actuel, c'est-à-dire se demander si l'application des textes est conforme au droit camerounais et au droit international des droits de l'homme ? Si non il faut faire un plaidoyer pour l'application rigoureuse des textes ? Si oui, il faut se demander si ce droit est satisfaisant du point de vue de la justice sociale et de l'équité et faire un plaidoyer pour améliorer le Droit. On voit que le travail à faire est différent selon les cas et la nature des situations :

1. Assistance/Conseil/Appui juridique et judiciaire

- ✚ Sensibilisation ;
- ✚ développement et diffusion des outils de négociation (Guide de la NES), de gestion des conflits fonciers ;
- ✚ Mise en place des institutions de défense/revendication des droits ou de la gestion des conflits.

2. Plaidoyer

- ✚ Pour le respect du droit existant ;
- ✚ Pour l'amélioration du droit (Réforme).

Les participants se demandent alors sur quel texte concret repose la réforme parce qu'il est bon de partir du texte de base officiel pour la réforme afin de faire une bonne étude. On en viendrait alors à bien percevoir le problème et les enjeux. Le facilitateur, Mathieu dit qu'il n'existe pas à ce jour de projets de loi, ni même des avant-projets de loi faits par les membres du Gouvernement mais seulement deux textes qui sont des propositions faites par des consultants. Il serait inopportun de baser son plaidoyer sur elles.

Les enjeux de la réforme

La Réforme foncière qui est annoncée au Cameroun par le président de la République peut être une opportunité ou alors une menace pour les populations démunies selon les objectifs qu'elle poursuit. En effet, comme souligné plus haut, il y a des problèmes et conflits fonciers dont certains sont liés au Droit. Dans ce cas, la réforme peut être une occasion de trouver des solutions plus pertinentes à ces problèmes.

Bien que cette réforme soit en cours et que le gouvernement n'ait pas encore communiqué de projet, l'analyse des documents de stratégies économiques du Cameroun (Vision 2035, Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi et ses déclinaisons sectorielles...), des espaces de discussions des réformes à faire au Cameroun (Cameroon Business Forum), des types de partenaires avec lesquels le Cameroun est en négociation actuellement (Banque Mondiale, Banque Africaine de développement...) et des discours des officiels camerounais, montre que les objectifs annoncés sont apparemment nobles (sécurité alimentaire, emploi surtout des jeunes et des populations rurales, développement économique, voire croissance

économique), mais parfois contradictoires et incohérents au regard de leur faible prise en compte des problèmes et intérêts des plus démunis.

Il faut aussi savoir que cette réforme n'a pas pour première préoccupation la résolution des problèmes des populations mais l'amélioration du climat des affaires pour attirer les investisseurs. Les moyens envisagés pour atteindre ces objectifs sont tout aussi problématiques. Tout d'abord, le gouvernement semble faire le choix de l'agro-industrie au détriment de l'agriculture familiale à travers l'agriculture de « seconde génération » (avec les conséquences qu'on lui reconnaît pour l'environnement, la sécurité alimentaire et même l'emploi des plus pauvres). De plus, il s'obstine à promouvoir la généralisation de l'immatriculation (source de la plupart des problèmes actuels des populations démunies).

Malgré ces enjeux, le contexte socio-économique et politique du Cameroun reste favorable à la réforme. Ceci est perceptible dans l'activisme de l'État et de certains de ses partenaires au développement en faveur de la réforme qui s'observe à travers les éléments suivants :

- ✚ Acteurs internationaux promouvant l'amélioration du climat des affaires pour le développement ;
- ✚ Inscription de l'amélioration du climat des affaires dans les documents d'orientation des politiques socio-économiques du Cameroun (DSCE...) ;
- ✚ Mise en place des institutions et des projets pour l'amélioration du climat des affaires (Cameroon Business Forum, Programme d'Appui au Cadastre et à l'Amélioration du Climat des Affaires...) ;
- ✚ Engagement dans la réforme depuis 2011 à travers le discours du Président de la République au comice agro-pastoral d'Ebolawa.

De plus, malgré l'omniprésence de la Société Civile et son souci de faire que la réforme soit bénéfique pour les populations, elle ne maîtrise que très faiblement le processus de la réforme. Son action pour influencer la réforme présente quelques limites à ce jour :

- ✚ interventions s'inscrivant dans des projets initiés par des acteurs internationaux ;
- ✚ approche souvent particulariste et régionaliste ;
- ✚ Manque de ressources humaines et financières pour inscrire les actions dans la durée ;
- ✚ Formulation des recommandations sans une bonne connaissance des problèmes et des moyens de les résoudre ;
- ✚ Faible maîtrise des enjeux socio-politiques de certaines questions abordées (la reconnaissance des droits coutumiers,...).

Ce qui pourrait conduire à un texte insatisfaisant comme c'est le cas du décret N° 2016/1430/PM du 27 mai 2016 fixant les modalités, d'organisation et de fonctionnement de la *Commission consultative en matière foncière et domaniale* qui est venu légaliser des pratiques injustes et de corruption.

Étant donné que dans la pratique de l'action publique, le gouvernement peut prendre en charge certaines initiatives, le plaidoyer doit tenir compte du droit des pauvres. Une autre mission serait de rester vigilant pour que les pauvres ne soient pas lésés par l'État. Ce d'autant plus que le fondement de la vision commune de l'action de l'Église repose sur les pauvres.

Le Concordat existant entre l'Église et l'État du Cameroun peut être une voie exploitable pour faire pression.

Sessions 3 et 4: identification des problèmes

Les participants sont invités à se regrouper pour le choix des problèmes à retenir.

Restitution plénière

Groupe 1

- ✚ Le déséquilibre dans la répartition des espaces agricoles ;
- ✚ La relecture critique et reformulation des textes relatifs au droit foncier ;
- ✚ Le non-respect des textes internationaux par l'État.

Groupe 2

- ✚ L'inaccessibilité aux cartographies domaniales et des réserves foncières ;
- ✚ La non prise en compte des droits familiaux et coutumiers dans la procédure des immatriculations et des indemnisations ;
- ✚ Le coût excessif des frais de procédure d'immatriculation au regard du niveau de vie du camerounais moyen (cf. le décret N° 2016/1430/PM du 27 mai 2016 qui institue des frais de 170 000 FCFA au moins pour la descente de la Commission consultative) ;
- ✚ L'accaparement des terres par les élites, l'agrobusiness en vue de l'agro-industrie qui remet en cause l'agriculture familiale et favorise l'obtention de plusieurs titres fonciers par ces individus.

Le groupe a relevé que le problème de l'ignorance des textes de lois sur le régime foncier engage notre action d'acteurs sur le terrain ; tout comme le problème du repli identitaire au sujet des exploitations des terres est un handicap à la promotion de l'unité nationale, car « tout camerounais a le droit de s'installer où il veut ».

Groupe 3:

- ✚ Accaparement des terres par certaines personnes (industriels, membres des familles, particuliers...) pour des projets ;
- ✚ Vétusté des textes sur l'expropriation et sur les indemnisations ;
- ✚ Conflits entre les textes nationaux et internationaux (prise en charge des textes sur l'environnement).

Groupe 4

- ✚ Accaparement et expropriation des pauvres par les chefs, les firmes agro-industrielles et les élites ;
- ✚ Superposition et confusion du droit entre le positif et le coutumier ;
- ✚ Cout élevé de la procédure d'obtention du titre foncier pour le camerounais moyen.

Le travail des quatre équipes est synthétisé et quatre problèmes sont retenus:

- ✚ La difficulté d'accès à la propriété foncière pour les pauvres soit pour l'agriculture, soit alors pour l'habitat ;
- ✚ La non prise en compte du droit coutumier dans le droit positif ;
- ✚ L'absence de la durabilité (en considération de la protection l'environnement, du changement climatique et des valeurs de justice et paix entre les populations) dans la gestion des terres ;
- ✚ Le repli identitaire.

Observations de l'équipe de vigilance et perspectives

Positif:

- ✚ Le contenu des exposés a tenu compte des objectifs ;
- ✚ Débats constructifs ;
- ✚ Débats participatifs en groupe ;
- ✚ Assez de temps accordé aux activités ;
- ✚ Les quatre propositions de problèmes retenus tiennent compte de l'Évangile concernant les pauvres. Aussi, le souci de tenir un juste équilibre est à relever.

Négatif:

- ✚ Les participants ont traîné après le déjeuner ;
- ✚ Le service au réfectoire n'était pas suffisant: de l'eau et les verres ;
- ✚ 85% des interventions étaient en français ;
- ✚ La disposition de la salle n'a pas été favorable pour les vidéos et la prise des notes.

Journée du 16 juin 2016

Le comité de vigilance demande la parole pour évaluer le travail de la veille en fonction de la doctrine sociale de l'Église.

Posant un regard d'aigle sur les activités du 15 Juin 2016 sur leur respect de la Doctrine Sociale de l'Église, il ressort que :

Le rappel de l'état des lieux des problèmes de l'atelier d'octobre 2015 pose un cadre de réflexion qui soit réaliste et solide en vue d'un meilleur approfondissement stratégique et concis selon l'appel du pape François in *Laudato Si'* « le développement urbain de beaucoup de villes a été fait sans réflexion de fond, du coup « ces grandes structures sont inefficaces » (44).

Les quatre propositions synthétiques des problèmes qui ressortent des travaux des groupes épousent bien les principes de la DSE à savoir :

- ✚ La dignité de la personne humaine ;
- ✚ Le bien commun ;
- ✚ La subsidiarité ;
- ✚ La solidarité.

Plus concrètement, le premier problème sur la relation du pauvre et la terre qui « est à tous et à chacun » est une invitation à approfondir *Gaudium Spes* n° 40 qui rappelle que tout doit être considéré à partir de la personne et pour la personne « seule créature sur terre que Dieu a voulu pour elle-même », et *Laudato Si'* aux n° 93-95 ; pour Pie XII « l'homme est le sujet, le fondement et la fin de la vie sociale » ; et *Gaudium et Spes* 69 sur la destination universelle des biens.

Le second problème qui porte sur le lien entre le droit coutumier et le droit écrit est soutenu par *Africae Munus* quand le pape Benoît XVI insiste sur la responsabilité des hommes politiques, des chefs coutumiers et la bonne gouvernance des pays, essentielles pour l'avenir de l'Afrique en général et du Cameroun en particulier.

Le troisième problème, sur la gestion durable du foncier, rentre en droite ligne de *Laudato Si'* aux n° 3, 44 et 62 où le Pape insiste sur le fait que nous devons œuvrer pour la préservation de la maison commune : « la terre est essentiellement un héritage commun, dont les fruits doivent bénéficier à tous ».

Le quatrième problème qui revient sur l'unité nationale que certaines pratiques mettent en mal fait écho à la question des structures de péchés que dénonçait déjà le Pape Jean Paul II,

surtout dans *Centissimus annus* où il nous faut reconnaître Dieu en chaque homme et chaque homme en Dieu ; ce qui est la condition d'un développement humain authentique.

Après ces observations, le modérateur présente les modifications du programme de la journée : avant d'entrer dans la Session 5 qui traite de la formulation de la vision et de la mission, il va falloir revenir sur l'analyse des problèmes relevés la veille.

Problèmes :

1. Les pauvres ont un accès difficile à la terre et à la sécurité foncière
2. Les droits coutumiers ne sont pas pris en compte par le droit écrit en matière foncière
3. La gestion de la terre ne tient pas toujours compte de l'aspect durabilité
4. Le repli identitaire menace l'unité nationale

Les participants reçoivent des cartons pour noter les causes de ces problèmes.

Restitution :

Pour le premier problème, les causes relevées sont :

- + Ignorance du droit foncier par les pauvres ;
- + La loi ne tient pas compte des différences de classes sociales ;
- + Coûts trop élevés des transactions foncières pour les pauvres ;
- + Influence des chefs traditionnels sur les pauvres ;
- + La corruption ;
- + Manque de considération de la terre ;
- + Abus d'autorité des autorités traditionnelles et administratives ;
- + Tribalisme ;
- + Procédures trop longues pour l'immatriculation.

Causes du deuxième problème :

- + Accaparement/acquisition des terres à grande échelle ;
- + Le droit coutumier est partisan/exclusif ;
- + Les certificats de vente et d'abandon du droit coutumier ne sont pas reconnus par la loi ;
- + Manque de concertation lors de la rédaction de la législation foncière ;
- + Les législations foncières copient les législations étrangères ;
- + Multiplicité des droits coutumiers rendant difficile l'applicabilité ;
- + Diversité culturelle, obstacle à l'adoption d'une loi commune ;
- + Coutumes et pratiques trop éparse ;
- + Difficulté d'unanimité des coutumes ;
- + Silence juridique du droit coutumier ;
- + Indifférence des autorités vis-à-vis des dispositions internationales ;
- + Mimétisme juridique exacerbé ;
- + Absence de synergie des pouvoirs ;
- + Vide juridique en matière coutumière ;
- + Corruption ;
- + Aspect oral de la transmission de la propriété ;
- + Absence de plaidoyer pour le droit coutumier.

Causes du troisième problème :

- + Manque de mesures pour la protection de l'environnement dans le droit foncier ;
- + Manque de concertation avec les populations locales ;
- + Non applicabilité de la loi sur la protection de l'environnement et des espèces ;
- + Manque de contrôle et de suivi de la législation auprès des entreprises industrielles ;
- + Cupidité de l'économie industrielle ;
- + Non-respect des cahiers de charges par les exploitants ;
- + Complaisance des autorités ;
- + Égoïsme ;
- + Indifférence des puissants face aux souffrances des pauvres ;
- + Occupation et exploitation abusives de grands espaces ;
- + Absence de délimitation des espaces à exploiter ;
- + Recherche acharnée du gain et du profit.

Causes du quatrième problème :

- + Intégrisme religieux ;
- + Rareté de la terre qui ouvre à la spéculation ;
- + Conservation des terres au niveau familiale ;
- + Protection des terres par les autochtones ;
- + L'orgueil de certains chefs et élites ;
- + Peur d'aliénation des terres par certains groupes ethniques ;
- + Protection du patrimoine social pour la progéniture ;
- + Tribalisme ;
- + Xénophobie ;
- + Manipulations politiques des populations par les élites ;
- + Égoïsme ;
- + Égocentrisme ;
- + Régionalisation ;
- + Absence de conscience d'intégration nationale ;
- + Absence d'harmonisation des considérations coutumières ;
- + La peur de l'envahissement ;
- + Souci de protection de l'identité culturelle et du patrimoine de la communauté locale ;
- + Administrations politique et traditionnelle partisans ;
- + Le poids de la tradition.

Session 5 : la formulation de la vision et de la mission du projet

Une vision :

Quelle vision l'Église qui est au Cameroun a du pays en matière foncière ? Les interventions des uns et des autres sont recueillies par voies des cortons. Il en ressort entre autre ces visions :

- ✚ Cameroun, un pays inclusif qui tient compte des droits des plus vulnérables pour une cohésion pacifique pour l'unité nationale ;
- ✚ Transparence et équité dans la gestion des affaires ou choses publiques où toutes les couches sociales sont prises en compte ;
- ✚ Cameroun, Afrique en miniature où règne la paix, la réconciliation, où tout être humain est reconnu dans sa dignité, conscient de sa place comme citoyen ;
- ✚ Paix, travail, unité et justice ;
- ✚ Société de justice sociale, d'équité et d'égalité ;
- ✚ A just equitable and inclusive world in which human rights are secured, poverty eradicated, conflicts minimized and peaceful coexistence entranced;
- ✚ A transformed society whose system and structures are respecting the dignity of the human person;
- ✚ Promote a society which is just and free of human rights abuses;
- ✚ Une nation sans classe sociale, égalitaire, sans pauvreté et surtout juste et pacifique;
- ✚ Pays de justice qui lutte pour le droit à la vie ;
- ✚ Un Cameroun uni, sans conflit et sans pauvreté ;
- ✚ Un pays de justice et paix où les droits de tous et chacun sont garantis et respectés par les gouvernants et les gouvernés, les conflits réglés pacifiquement par la loi et les fruits de la croissance partagés ;
- ✚ Un pays où la place du pauvre est reconnue, l'accession à ses droits sauvegardée, où règnent l'équité, la justice, la paix et la concorde entre ses différents citoyens ;
- ✚ Un Cameroun où toutes les couches ont leur place et vivent ensemble dans un climat de paix, de justice et de cohésion sociale ;
- ✚ Un Cameroun où les droits des populations sont respectés et protégés ;
- ✚ Un Cameroun caractérisé par la paix, l'accès de tous aux droits, l'équité et le respect de la dignité des personnes ;
- ✚ Réduire les inégalités sociale, agro-industrielles dans les domaines fonciers et la promotion de l'unité nationale ;
- ✚ Un Cameroun où chaque citoyen est capable de se nourrir, se soigner, se loger, s'éduquer ;
- ✚ Un pays où même les pauvres peuvent accéder facilement à la reconnaissance de leurs droits patrimoniaux.

Après des échanges autour de toutes ces propositions, un consensus oriente vers une formulation :

« Un Cameroun juste, équitable et inclusif dans lequel les droits humains sont assurés, la pauvreté et les conflits éradiqués et la coexistence pacifique renforcée pour un développement intégral et durable».

Une mission :

La mission est un énoncé, un cadre qui guide dans la réalisation de la vision. Des réactions des participants, nous retenons :

- ✚ Émancipation des pauvres pour une vie aisée pour tous dans la gestion équitable des biens publiques ;

- ✚ Assurer la promotion du droit à la propriété et aux ressources foncières à tous et la gestion non violente des conflits ;
- ✚ Promotion des droits fonciers et humains, la protection de l'environnement pour une meilleure intégration nationale ;
- ✚ We work to fight against injustice in the society, the promotion of human rights;
- ✚ Œuvrer par des réflexions et propositions de stratégie pour l'équité sociale auprès des décideurs et agir par la sensibilisation et l'accompagnement des populations vulnérables ;
- ✚ Former et informer les populations et les responsables ;
- ✚ Vulgarisation des textes de lois pour aider le peuple à sortir de l'ignorance ;
- ✚ La recherche, l'éducation et la sensibilisation ;
- ✚ Accompagnement de l'État et des populations dans le vivre-ensemble pacifique qui promeut le développement intégral et durable ;
- ✚ Plaider pour que toutes nos propositions soient prise en compte par l'État ;
- ✚ Plaider pour une réforme foncière juste, équitable et durable pour le Cameroun ;
- ✚ L'observation et l'analyse des situations pour étayer le plaidoyer ;
- ✚ We exist to develop relationship that demonstrate the love of God through the promotion of human dignity, the preaching of peace and advocacy for a just society;
- ✚ Le droit des pauvres et des sans voix.

Après des échanges autour de toutes ces propositions, un consensus oriente vers une formulation :

« Promouvoir par le plaidoyer en partenariat avec d'autres acteurs les valeurs évangéliques selon l'enseignement social de l'Église au sein de la société camerounaise ».

Session 6 : Les stratégies d'influence en matière de politiques publiques (voir texte chez Christophe)

Session 7 : Formulation des objectifs et des activités

Objectif global :

Des réactions des participants, un certain nombre de propositions sont faites :

- ✚ Obtenir par la réforme foncière une législation foncière garantissant à chaque citoyen présent et future l'accès facile à la terre et favorisant une gestion durable de la terre protégeant l'environnement ;
- ✚ The management of land in Cameroon is increasingly improved and sustained ;
- ✚ Contribuer à la promotion d'une gestion inclusive et durable des ressources foncières au Cameroun ;
- ✚ Plaidoyer pour une réforme foncière qui intègre la valeur humaine et le développement intégral et durable ;
- ✚ Plaider/œuvrer pour la réforme foncière juste, équitable et durable selon l'enseignement social de l'Église ;
- ✚ Renforcer les organisations catholiques sur le droit foncier ;
- ✚ Participer à l'édification de l'équité et de la paix sociale par l'accès juste au droit patrimonial des camerounais ;

- ✚ Impliquer les organisations catholiques et autres acteurs pour influencer la réforme en cours ;
- ✚ Entrance sustainable land acquisition and management in Cameroon through the respect of rights of persons and land laws;
- ✚ Favoriser l'accès à la terre pour les populations vulnérables.

Après des échanges autour de toutes ces propositions, l'objectif global a été formulé ainsi qu'il suit :

« Contribuer à une gestion inclusive et durable des ressources foncières pour la promotion de la paix ».

Objectifs spécifiques :

Il s'agit de traduire en des termes positifs les problèmes identifiés.

- ✚ Les pauvres accèdent facilement à la terre et à la propriété foncière ;
- ✚ Les droits coutumiers sont pris en compte par le droit écrit en matière foncière ;
- ✚ La gestion des terres tient compte de l'aspect durabilité ;
- ✚ L'unité nationale est préservée et de plus en plus consolidée dans le respect de l'identité.

Les participants ont mandaté le Réseau Foi et Justice de faire une analyse plus profonde des problèmes pour ressortir les objectifs.

17 juin 2016

Session 8 : Détermination des activités du projet

Les propositions des participants sont regroupées selon un certain nombre d'axes :

Activités pour l'objectif spécifique 1 :

- ✚ -Sensibilisation ;
- ✚ -Conduct a study to identify legislation that limits the poor from having access to land;
- ✚ -Étudier les cas spécifiques d'accaparement des terres pour une prise de conscience ;
- ✚ -Faire l'état de lieu du cadre juridique du foncier : lecture, études, proposition ou amendement des textes ;
- ✚ -Identifier les cibles des plaidoyers ;
- ✚ -Chercher où s'élabore la législation et qui participent à cette élaboration ;
- ✚ -Mener une étude statistique de l'état des lieux sur les différents problèmes énoncés ;
- ✚ -Rassembler le maximum d'expérience possible sur le terrain ;
- ✚ -Follow up to see that the poor are not marginalized by traditional authorities;
- ✚ -Monitor the advocacy at all steps to determine if action is taken;
- ✚ -Classer les propositions selon leur mise en œuvre chronologique ;
- ✚ -Inform the public ;
- ✚ -Sensitise the population on the importance of having a land certificate;
- ✚ -Améliorer la législation foncière ;
- ✚ -Campagne de sensibilisation nationale ;

- + -Soumettre une proposition de texte de loi ;
- + -Publier le plaidoyer ;
- + -Hold direct talks with the prime minister and explain the problems faced by the poor over land;
- + -Concevoir les messages selon les cibles ;
- + -organiser les causeries éducatives sur les lois foncières ;
- + -Vulgariser les textes faisant obstacle à l'accès facile des pauvres à la terre ;
- + -Plaider auprès de l'État pour simplifier la procédure d'immatriculation ;
- + -Réduire le coût du titre foncier ;
- + -Mobiliser les acteurs ;
- + -Présence dans les médias ;
- + -Vulgarisation des questionnaires auprès des parties prenantes ;
- + -Définir notre contribution à la réforme ;
- + -Recenser les défaillances dans les textes actuellement en vigueur ;
- + -Rechercher la documentation ;
- + -Établir une base de données de la répartition des réserves foncières.

Activités pour l'objectif spécifique 2

- + -Sensibiliser
- + -Conférence / débat sur les mécanismes de transmission des terres dans les coutumes
- + -Faire connaître à la population le risque d'investir sur les terres sans suivre les procédures
- + -Faire une analyse comparative et critique du droit positif et coutumier
- + -Identifier les pratiques coutumières à proposer aux législateurs
- + -rencontrer les chefs traditionnels pour l'élaboration du droit foncier
- + -faire l'état des lieux
- + -Définir clairement le droit coutumier
- + Identify customary laws on the land that promote human dignity
- + -Confronter les coutumes après recensement
- + -Mener une étude sur les valeurs du droit coutumier pouvant être intégrées dans la législation
- + -Relever les situations de non accès à une terre sécurisée
- + -lier le droit coutumier et le droit positif
- + -Remettre notre proposition de texte aux députés et faire du lobbying
- + -Mobiliser les chefs traditionnels sur le foncier

Activités pour l'objectif spécifique 3

- + -Sensibiliser
- + -Intégrer le concept de durabilité dans le droit foncier
- + -Faire connaître aux populations la loi sur la protection et la gestion de la nature
- + -Educate the population in the various communities on the sustainable management of land
- + -Interpeler l'État sur l'application effective des textes sur l'environnement
- + -Sensibiliser les parlements sur les questions foncières au Cameroun

- + -sensibiliser l'État sur les dangers de l'industrie
- + -Lobby the government technical services to apply the laws governing the sustainable use of land
- + -Élaborer un document de plaidoyer
- + -Proposer un avant-projet de loi qui tienne compte de revenue minimal du camerounais
- + -Propose to the staff to come up with laws regarding the sustainability of lands in Cameroon
- + -Plaider en faveur d'une limitation des espaces et la protection de l'environnement dans l'agro-industrie
- + -Chercher à analyser la position de l'État par rapport à la suggestion de la société civile sur le droit foncier au Cameroun
- + -Recenser les textes sur l'environnement
- + -Recherche documentaire croisée foncier/environnement
- + -Mener une étude d'impacts environnementaux et sociaux sur l'occupation et gestion des terres dans toutes les régions du Cameroun
- + -Évaluer l'impact environnemental

Activités pour l'objectif spécifique 4

- + -Former les spécialistes en foncier
- + -Former les médiateurs pour la gestion des conflits fonciers
- + -Éduquer la population cible
- + -Connaitre l'histoire migratoire des peuples cibles
- + -Sensibiliser
- + -Promouvoir l'intégrité nationale et le vivre ensemble
- + -Vulgariser les textes parlant de l'unité nationale
- + -Sensibiliser la population à s'accepter mutuellement
- + -Sensibiliser les autorités traditionnelles sur les dangers du partage discriminatoire des terres
- + -Sensibiliser la population sur l'importance de l'intégration nationale et la coexistence pacifique dans les régions
- + -Valoriser les valeurs républicaines et la solidarité nationale
- + -Sensibiliser les populations sur l'égalité de tous à accéder à la terre
- + -Sensibiliser la population sur l'amour selon l'évangile
- + -Sensitize the population on the importance of sustainable management of land
- + -Élaboration des circulaires sur le droit foncier
- + -Plaider pour l'adoption d'un texte sanctionnant toute discrimination dans l'attribution des terres

Session 9 : Chronogramme/résolutions :

Il faut d'abord recevoir le rapport et chaque région va collecter les informations pour voir la manière donc le problème se pose à son niveau, envoyer un rapport pour se décider sur l'étape suivante. Chaque organisation doit produire un rapport pour présenter la manière dont le

problème se pose chez elle. Faut-il un canevas de collecte des données/informations sur le terrain pour les organisations qui n'ont pas déjà d'expériences capitalisées.

17 juillet : date limite de réception du canevas par les organisations ;

03 mois dès réception du canevas par les organisations.

La validation du rapport de synthèse et l'analyse de la proposition de plaidoyer se fasse de commun accord en deux jours : fin novembre 2016.

Lors du dernier atelier, les uns et les devaient rencontrer leurs Évêques pour le projet. Quelle est la suite ?

Les Évêques ont été informés du projet et certains ont même reçu le rapport du premier atelier. S'ils continuent d'envoyer les participants aux activités c'est qu'ils sont d'accord.

La communauté national CVX a reçu le communiqué final du premier atelier et l'a publié au journal national.

Le diocèse de Bafang avait reçu l'information assez tardivement et n'avait pas pu être présent au premier atelier.

Le Diocèse d'Obala est en train de rédiger un document relatif à la gestion du foncier.

Une stratégie pour susciter l'intérêt des Évêques et des Supérieurs majeurs consiste à les informer sur toutes les questions concernant le foncier et en parler directement.

Session 10 : La structuration

Il est assez tôt pour parler de bureau. Jusqu'ici, c'est Foi et Justice a porté le projet. Il faut encore laisser du temps pour que les uns et les autres puissent s'imprégner des concepts.

Ne faut-il pas se regrouper en fonction des provinces ecclésiastiques ?

Foi et justice peut s'engager sur l'administration générale, quitte à ce qu'il puisse faire appel à l'expertise des uns et des autres. Toutefois, il est important de relayer les informations aux autres CDP et organisations catholiques qui n'ont pas été associées au processus jusqu'à présent. Les CDP des Archidiocèses peuvent être des piliers au niveau des provinces ecclésiastiques.

Le Comité technique :

Les compétences sont importantes dans les domaines évoqués : environnement, droit, communication, management, analyse des données...

Composition :

1. AMOUGOU NNOMO Benjamin, CJP BAFIA ;
2. BADAWE Jean Paul, CDP YAGOUA ;
3. BAIMA Bernard, CDP N'GAOUNDERE ;
4. EPAM NDJALLO Jules, CDP BERTOUA ;
5. MBIDA Marie Louise, CDP DOUALA ;
6. MESSI Jérôme Armand, CDP YAOUNDE ;
7. NDINDJOCK Jean Paul, CDP ESEKA ;
8. NYINGKA Marcel N, JPC KUMBO ;
9. TANGA Jean Marie, CVX CAMEROUN ;
10. VANDI FACHÉ Mathieu, Foi et Justice.

Foi et Justice est mandaté pour définir l'organisation, les missions, le fonctionnement et le chronogramme de ce comité.

À la fin, le Père Armel a conclu l'atelier par des mots de remerciements à l'endroit de la représentante de l'CSMDC et du Service National Justice et Paix pour leur disponibilité et leur soutien et à l'endroit de tous les participants pour l'esprit de partage et leur engagement dans la coalition.

Il a ensuite invité les participants à transmettre à leurs évêques respectifs les résultats et résolutions de l'atelier. Il a insisté sur la nécessité de faire, en plus d'un rapport écrit, une transmission orale qui insiste sur les enjeux du foncier dans notre pays mais aussi sur les tenants et les aboutissants de l'engagement pour un plaidoyer commun de l'Eglise dont ils sont les responsables.

Il a terminé son propos en invitant les participants à partager les fruits de l'atelier avec leurs collaborateurs, les organisations partenaires et de continuer la mobilisation autour de la problématique en attendant que le projet aboutisse.

Résolutions

1. Foi et Justice a été désignée comme l'organisation qui assurera la coordination du Réseau
2. Foi et Justice a été mandaté pour produire dans un mois un canevas de collecte des données et une structure type de rapport pour toutes les organisations (délai : 17 juillet 2016) ;
3. Foi et Justice a été mandaté pour approfondir la stratégie et rédiger le premier draft du projet de plaidoyer des acteurs catholiques sur la réformes foncières et engager la recherche de financement
4. Dans les 3 mois à partir de la réception du canevas (18 juillet au 18 octobre 2016), chaque organisation doit fournir le rapport relatif aux problèmes identifiés dans sa zone d'intervention ;
5. Le comité technique a un délai d'un mois (18 octobre au 18 novembre 2016) pour produire le rapport de synthèse et le draft du plaidoyer ;
6. Atelier de validation du rapport final et du projet de plaidoyer (du 25-26 novembre 2016) ;
7. Les commissions archidiocésaines sont invitées à animer dans leurs zones respectives les membres du Réseau sur les questions relatives au foncier.

Table des matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	2
Session 1 : ouverture / introduction	3
Mot du Coordinateur de Foi et Justice	3
Mot du Coordinateur SNJP	3
Mot de la représentante de Congrégations Religieuses	3
Mot du Coordinateur du délégué d'AGEH au Cameroun.....	4
Introduction de l'atelier	4
MODALITES PRATIQUES :	5
Session 2: Rappel de l'état des lieux et des enjeux	6
Rappel des problèmes identifiés pendant l'atelier 1:	6
Les enjeux de la réforme	8
Sessions 3 et 4: identification des problèmes	10
Session 5 : la formulation de la vision et de la mission du projet	13
Session 8 : Détermination des activités du projet.....	16
Session 9 : Chronogramme/résolutions :	18
Session 10 : La structuration	19
Résolutions	20
Listes des annexes	22
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	26
II. OBJECTIFS	27
III. OUTPUTS	27
IV. LES PARTICIPANTS	28
V. DURÉE DE L'ATELIER.....	28
VI. MÉTHODOLOGIE.....	28
VII. ÉQUIPE D'ENCADREMENT :	28
VIII. ARTICULATION DE L'ATELIER.....	28
IX. RESSOURCES	29

Listes des annexes

- 1. Liste des participants**
- 2. Termes de Références de l'Atelier de Planification stratégique**
- 3. Programme de l'Atelier**

Liste des participants

N°	NOMS ET PRENOMS	ORGANISATION	FONCTION	MAIL (PERSONNEL ET PROFESSIONNEL)	TÉLÉPHONE
1.	NDINDJOCK Jean Paul	CDJP ESEKA	Coordinateur	jpndin@yahoo.fr	699 94 73 02 679 23 96 68
2.	AMOUGOU NNOMO Benjamin	CJP BAFIA	Coordinateur	benjamin_amougounnomo@yahoo.fr justice_paix_bafia@yahoo.fr	699 64 34 96
3.	BADAWÉ TAÏWÉ Jean Paul	CDJP YAGOUA	Coordinateur	justepaixyag@gmail.com jeanpaulebadawetaiwe@yahoo.com	696 75 22 67 672 32 85 82
4.	BAIMA Bernard	CDJP N'GAOUNDERE	Coordinateur	baimabernard@yahoo.fr	651 44 67 01
5.	BANACK Georgette Sidonie	CDJP KRIBI	Coordinatrice	cdjp2009@yahoo.fr didobanack1@yahoo.fr	699 84 68 27 677 66 41 97
6.	MATAKON Bertrand	CDJP MAROUA-MOKOLO	Membre		663 33 74 96 663 71 35 43
7.	ACHAWOAH NWUALEZIA Edith	JPC BUEA	Project-Staff Secretary	jpcbuea@yahoo.com editto@ymail.com	676 48 54 05
8.	EPAM NDJALLO Jules	Justice et paix BERTOUA	Coordinateur	Jules_epam.@yahoo.fr	699 10 12 07
9.	FORMUH Daniel CHIBIKOM	JPC BAMENDA	Capacity building officer	Jpcbda-2002@yahoo.co.uk dfchibis@yahoo.com	243 02 79 37 677 79 58 50
10.	KOWE Jean	CDJP GAROUA	Animateur Principal	kowejean15@yahoo.fr	694 40 61 09
11.	MAIDOUWE Gounoukréo	PD2F Garoua	Animatrice	maidouwegounoukreo400@yahoo.fr	699 43 82 91
12.	MBIDA Marie Louise	Justice et paix DOUALA	Conseiller Technique	mariektah@yahoo.fr	677 57 15 89
13.	MVUH MOUNCHILI Marthe	CDJP BAFOUSSAM	Juriste	cdjpbaf@yahoo.fr	696 36 53 46 675 78 73 67
14.	NOA AVA Christine	Communauté de Sant'EGIDIO	Coordinatrice en charge des prisons	noaava@hotmail.com	677 78 84 31 699 92 15 90
15.	NYINGKA Marcel N	JPC KUMBO	Program manager and jurist	djpc1@yahoo.com nyingka.marcel@yahoo.com	675 41 15 50
16.	OBIANG M. Fridolin	RDDE AMBAM	Comptable, Secrétaire Exécutif	fridolinobiang@yahoo.fr	699 47 24 01

N°	NOMS ET PRENOMS	ORGANISATION	FONCTION	MAIL (PERSONNEL ET PROFESSIONNEL)	TÉLÉPHONE
			RADE		
17.	OWANDZA NGOSSO Pierre	CDJP OBALA	Secrétaire Général	BP : 24	670 43 25 14
18.	TANGA Jean Marie	CVX CAMEROUN	Expert en Environnement	Jmtanga2@yahoo.fr	677 84 21 10
19.	TCHOKOUADEU Gabriel	CDJP BAFANG	Modérateur	abbepaulin@yahoo.fr	676 96 80 20
20.	TOUKOMBO Viviane	CDJP YAOUNDÉ	Juriste	justicepaixyde@yahoo.fr edvamele@yahoo.fr	670 04 48 54
COORDINATION FOI ET JUSTICE					
21.	GIRARD Annie	Foi et Justice YAOUNDÉ	Conseillère	annie.girard08@yahoo.fr foi-justicecam@yahoo.fr	694 80 15 87
22.	FOPA DJOUDA Joseph Armel	Foi et Justice YAOUNDE	Coordinateur	armelfopa@yahoo.fr	699 13 06 24 674 81 42 59
23.	DE MATOS Sira	Foi et Justice YAOUNDE		matossira@gmail.com	690 15 33 15
24.	TIYONG Christophe	Animateur Foi et Justice YAOUNDÉ	Avocat	ctiyong@yahoo.fr	677 80 97 04
25.	VANDI FACHÉ Mathieu	Foi et Justice YAOUNDÉ	Coordinateur Adjoint	vandifache@yahoo.fr	674 57 86 42
SECRETARIAT					
26.	MESSI Jérôme Armand	CDJP YAOUNDE	Rapporteur	jerarmessi@yahoo.fr	670 91 20 61
27.	TOGRABAYE Alnoudjim	Foi et Justice YAOUNDE	Stagiaire	atograbaye@yahoo.fr	691 72 14 35
INVITES SPECIAUX					
28.	AMAGNAMOUA Simone Pierre	USMDC	Secrétaire	amagnamouas@yahoo.fr bureaucongreliieuses@yahoo.fr	699 96 89 00
29.	MABOUTH Isaac Justin	SNJP	Coordinateur	justinmabout@yahoo.fr	



ASSOCIATION FOI & JUSTICE

foi_justicecam@yahoo.fr

+ (237) 699 13 06 24 / 674 81 42 59

B.P. 185/ C 77 Yaoundé (Cameroun)

www.aefjn.org

*PROJET MOBILISATION DES ORGANISATIONS CATHOLIQUES POUR UNE GESTION
INCLUSIVE ET DURABLE DES RESSOURCES FONCIÈRES AU CAMEROUN
(Projet Plaidoyer GID - Foncier)*

**TERMES DE RÉFÉRENCES
DE L'ATELIER DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE
du 14 au 17 juin 2016**

MAI 2016

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis sa création l'Antenne Foi et Justice du Cameroun a choisi de travailler sur la problématique foncière en lien avec la souveraineté alimentaire. Son travail lui a permis de prendre davantage conscience de l'acuité des difficultés rencontrées par les populations les plus démunies. Elles mobilisent au jour le jour les organisations catholiques. Dans la recherche de solutions plus adaptées, un « PROJET MOBILISATION DES ORGANISATIONS CATHOLIQUES POUR UNE GESTION INCLUSIVE ET DURABLE DES RESSOURCES FONCIÈRES AU CAMEROUN (Projet Plaidoyer GID - Foncier) » a été conçu avec les objectifs ci-après :

Objectif global :

Mobiliser les organisations catholiques pour influencer la réforme foncière en cours.

Objectifs spécifiques :

1. Mobiliser les organisations catholiques pour un partage de leurs expériences et la recherche d'une vision commune sur les problématiques foncières au Cameroun ;
2. Constituer une coalition des organisations catholiques pour analyser les différentes propositions, informer les évêques et les supérieurs des congrégations religieuses sur ce qui se passe, élaborer des solutions alternatives à celles qui seraient problématique, et conduire un plaidoyer en leur noms pour une réforme foncière au Cameroun porteuse des valeurs évangéliques de justice, notamment envers les pauvres, et de cohésion sociale toujours plus grande.

Dans ce sens un premier atelier de partage d'expériences et de mise à niveau a été organisé en octobre 2015. Celui-ci répond au deuxième objectif ci-dessus énoncé.

En effet, la question foncière est d'une actualité brûlante depuis près de dix ans en Afrique en général et au Cameroun en particulier du fait des accaparements de terres dont le plus emblématique a été la concession de plus de 73 000 hectares à l'entreprise américaine SGSOC au sud-ouest du pays ; mais aussi du fait de la réforme foncière annoncée au Cameroun. Cette question a mobilisé la société civile, les ONG nationales et internationales, les organismes de coopération et d'aide au développement en vue d'influencer cette réforme selon les objectifs qu'ils poursuivent. C'est dans ce cadre que les organisations catholiques se sont réunies du 19 au 23 octobre 2015 à Yaoundé en vue d'avoir une vision commune de la question et voir ce qu'elles peuvent faire pour influencer la réforme au regard des problèmes rencontrés par les populations démunies qu'elles accompagnent depuis des années en milieu urbain et rural. Cette rencontre a permis de faire l'état des lieux des problèmes fonciers rencontrés par les populations démunies et des enjeux d'une réforme foncière au Cameroun pour ces personnes.

Les problèmes fonciers récurrents relevés étaient alors les conflits sociaux liés à la gestion des terres (Conflits intrafamiliaux, Conflits entre autochtones et allogènes, Conflits agropastoraux, Litiges fonciers liés à l'exploitation d'un espace agricole, The land Dispute between the chief and the community members.), le non-respect et l'inadéquation de la législation en vigueur (Occupations ou ventes illégales des terrains, Escroquerie foncière,

Empiétement sur la propriété, Double immatriculation, Déguepissement par l'État sans dédommagement adéquat, Ventes de terrains par les autorités administratives ou traditionnelles) et la récurrence des pratiques injustes à l'égard des démunies (Abus de leur pouvoir par les élites politico-administratives et socio-économiques pour accaparer des espaces utilisés par les populations ou capter à leur profit des politiques publiques agricoles et de logements sociaux destinées aux populations démunies).

Malgré leur urgence et leur ampleur, ces problèmes ne semblent pas être la priorité dans les débats actuels sur la réforme foncière en cours au Cameroun. En effet, cette réforme met en exergue la tension entre l'agro-industrie et l'agriculture familiale dans l'atteinte de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 dont l'élément fondamental est la croissance grâce aux Investissements directs étrangers dans tous les secteurs dont l'agriculture.

La réforme foncière et du secteur agricole doit donc contribuer à libéraliser et faciliter l'installation des investisseurs étrangers. Les inconvénients d'une telle stratégie pour les petits producteurs et la main d'œuvre locale sont connus et ont été plusieurs fois dénoncés par les ONG : destruction de l'agriculture familiale et paupérisation des populations rurales, emplois précaires, destruction de l'environnement, résurgence des conflits sociaux, etc. Mais le plaidoyer fait par certaines organisations de la société civile reste très segmentée et dispersé et par conséquent incapable d'influencer fondamentalement le débat en faveur des plus pauvres. C'est donc ce déficit que les organisations catholiques cherchent à combler.

Le but de ces organisations, à travers cet atelier, est de s'accorder sur une stratégie d'intervention en vue de s'assurer que les besoins et droits des populations locales, notamment des plus démunies sont pris en compte dans la réforme entreprise. Il s'agirait, par exemple, de saisir l'opportunité de la réforme pour faire reconnaître les droits des populations locales pour une paix et une justice sociales, pour plaider pour un modèle agricole et une politique de logements sociaux adaptés aux besoins et aux capacités des populations démunies, pour assurer l'accès au logement pour les personnes à faible revenu en ville, pour assurer la souveraineté alimentaire, le développement rural et l'emploi des jeunes.

II. OBJECTIFS

Objectif global : Monter un projet de plaidoyer par les organisations catholiques sur la réforme foncière au Cameroun.

Objectifs spécifiques :

- Formuler les problèmes et approfondir leur analyse
- Déterminer les objectifs/changements à atteindre par le plaidoyer
- Déterminer les activités du projet de plaidoyer
- Structurer le réseau des organisations catholiques pour porter et conduire les activités du projet

III. OUTPUTS

Au terme de cet atelier, les résultats suivants sont attendus :

- Des éléments nécessaires à la formulation du projet de plaidoyer sur la réforme foncière au Cameroun (Problèmes et cadre logique et donc stratégie) sont disponibles

- Les structures d'orientation et de gestion du projet de plaidoyer sont déterminées avec leurs attributions respectives
- Une équipe restreinte est désignée et a reçu mandat pour finaliser le montage du projet
- un rapport d'atelier est disponible

IV. LES PARTICIPANTS

Il s'agit de 30 délégués des Commissions Justice et Paix des différents diocèses du Cameroun, de représentants d'organisations catholiques et de membres de congrégations religieuses ayant participé à l'atelier, de partage d'expérience et de mise à niveau qui a eu lieu en octobre 2015 (du 19 au 23).

V. DURÉE DE L'ATELIER

L'atelier s'étend sur une durée de 3 (trois) jours, du 14 au 17 juin 2016. L'accueil des participants est prévu à partir de l'après-midi du mardi 14 juin 2016 (15h). Le départ est prévu le vendredi 17 juin 2016 après le repas de midi.

VI. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de l'atelier est nécessairement participative dans la mesure où il s'agit de produire une stratégie pour le projet de plaidoyer commune aux organisations catholiques au Cameroun. Pour favoriser la participation de tous, des équipes de travail seront constituées. Les participants échangeront d'abord en équipe.

Pour un rendement optimum, des séances de travail seront organisées dans les soirées tout en aménageant un repos suffisant pour que les participants demeurent participatifs.

Le secrétariat et son rapport permettront de capitaliser les échanges. Les notes (rapport) de secrétariat devront être disponibles dès la fin de l'atelier (au troisième jour) non seulement pour leur transmission aux participants, mais aussi pour les travaux de l'équipe restreinte.

Il est prévu qu'une équipe restreinte sera désignée pour peaufiner les détails du projet. Pour ce faire, les personnes ainsi désignées seront invitées à rester environ une journée de plus à Yaoundé.

Le programme détaillé et la méthodologie adaptée pour atteindre les résultats escomptés seront fournis par le Consultant.

VII. ÉQUIPE D'ENCADREMENT :

- L'atelier est placé sous la double supervision du Coordinateur AGEH au Cameroun et du Coordinateur de Foi et Justice Cameroun.
- Une équipe d'animation constituée du Coordinateur-adjoint de Foi et Justice Cameroun et le Consultant assurera l'aspect technique et méthodologique de l'atelier.
- Un secrétaire-rapporteur appuiera la capitalisation des échanges de l'atelier.

VIII. ARTICULATION DE L'ATELIER

1 : Identification et approfondissement des problèmes et des enjeux de la réforme

a. Récurrence des problèmes fonciers, incertitude, inaccessibilité et inégalité de leurs modes de prévention/gestion

- Présentation et discussion des problèmes soulevés dans les réponses au questionnaire et lors de l'Atelier 1

b. Les enjeux de la réforme

- Le processus en cours ?
- Pour l'agriculture familiale : Quel modèle agricole pour quels objectifs faut-il promouvoir par la politique foncière ?
- Pour les populations autochtones : quelle politique foncière pour la préservation des modes de vie des populations autochtones ?
- Pour les logements des plus démunis : quelle politique foncière au service du logement décent en milieu urbain ?

2 : Détermination des objectifs (changements à espérer) du plaidoyer

3 : Détermination des activités

4 : Approfondissement de la notion de Coalition et Constitution du comité restreint de coordination du projet

- Introduction au plaidoyer
- Analyse des capacités organisationnelles des acteurs catholiques à porter le plaidoyer sur le foncier
- Présentation et discussion de la nature, du profil des membres, de l'organisation, des missions et du fonctionnement du Comité
- Désignation des membres du comité restreint

IX. RESSOURCES

L'atelier bénéficie de l'appui financier de l'Association pour l'Assistance au développement (AGEH).

L'hébergement, la restauration et le transport seront pris en charge.

En ce qui concerne les frais de transports, ils seront remboursés sur la base des coûts du transport en commun aller-retour, sur présentation des justificatifs. Le transport aérien est exclu. Un forfait sera donné pour les taxis de ville.

Chaque participant recevra un kit pour la prise de notes. À la fin de l'atelier, chacun recevra les notes de l'atelier (au format numérique) pour mémoire et feedback dans son organisation.



ASSOCIATION FOI & JUSTICE
foi_justicecam@yahoo.fr
+ (237) 696 30 92 04 / 651 73 76 12
B.P. 185/ C 77 Yaoundé (Cameroun)
www.aefin.org



*PROJET MOBILISATION DES ORGANISATIONS CATHOLIQUES POUR UNE GESTION INCLUSIVE ET DURABLE DES RESSOURCES
FONCIÈRES AU CAMEROUN (Projet Plaidoyer GID - Foncier)*

ATELIER DE PLANIFICATION STRATEGIQUE

Yaoundé (Monastère Bénédictin du Mont Febe), du 14 au 17 juin 2016

Programme

14 juin 2016 (après-midi) : Accueil et installation des participants

Horaire	Jour 1	Jour 2	Jour 3
6h45	Eucharistie		
7h30	Petit-déjeuner		
8h00	Session 1 : Ouverture / Introduction • Mot du Coordinateur Foi et Justice • Mot du Coordinateur du SNJP • Mot du Coordinateur AGEH • Présentation des participants • Introduction à l'atelier • Rappel du concept du projet • Présentation des TDR de l'atelier • Présentation du programme • Modalités pratiques • Constituer des équipes de travail (désigner un chef, un rapporteur, indiquer le temps imparti, équipe de vigilance) • Photo de famille	Session 5 : Formulation de la Vision et de la Mission du projet • Brainstorming pour la formulation de la Vision du Projet / Réseau • Brainstorming sur la Mission du Projet / Réseau (Sur des cartes) • Travail en deux équipes pour proposer une formulation • Plénière sur les travaux des équipes – Observations et Choix	Session 9 : Le cadre logique du Projet - Travaux en équipes pour compléter le cadre logique du projet sur la base d'une Matrice proposée - Remontée en plénière : partage et décision

10h30	Pause		
10h45	Session 2 : Rappel de l'état des lieux et des enjeux - Rappel des problèmes identifiés pendant l'Atelier 1 et Approfondissement - Introduction aux enjeux de la Réforme foncière au Cameroun	Session 6 : Les stratégies d'influence en matière de politiques publiques - Exposé et échanges sur les expériences et stratégies d'influence en matière de politiques et d'actions publiques (SNJP – COSAC – JPC Bamenda)	Session 10 : Structuration en vue du projet - Plénière sur la structuration du Réseau en vue du plaidoyer - Désignation des membres des différentes instances - Perspectives (stratégies de recherche de financement – prochains pas) - Évaluation de l'atelier
12h30	Déjeuner		
14h30	Session 3 : Identification des problèmes 1 - Travail en équipes pour le choix des problèmes à adresser	Session 7 : Analyse des capacités organisations catholiques à porter le plaidoyer sur le foncier (analyse SWOT)	
16h00	Pause – Café		
16h15	Session 4 : Identification des problèmes 2 - Plénière sur le résultat du travail en équipes	Session 8 : Formulation des objectifs - Travail en plénière : • Formulation de l'objectif général • Formulation des objectifs spécifiques	
17h45	Pause		
19h30	Repas		
20h00	Observations de l'équipe de vigilance et perspectives		
21h00	Prière commune		